

Madame, Monsieur,

Conformément à la résolution C 115/1999 du Congrès de Beijing ainsi qu'aux résolutions CA 4/2008.3, CA 1/2012.1 et CA 2/2020.1, la **PALESTINE**, en qualité d'observateur des travaux de l'Union postale universelle ayant le droit d'échanger directement des services postaux avec les Pays-membres de l'Union, demande au Bureau international d'informer les Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés que de nombreux timbres-poste illégaux (contrefaits) supposément émis par la Palestine ont été mis en circulation au niveau mondial sans la permission et à l'insu des autorités palestiniennes. Des illustrations de ces émissions illégales sont disponibles sur le site Web de l'UPU (www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Philatélie-et-CRI/Circulaires-philatéliques).

Par conséquent, la Palestine demande votre coopération pour empêcher et arrêter la circulation de ces émissions illégales et pour prendre des mesures juridiques contre ceux qui participeraient à la promotion de ces timbres-poste.

Les Pays-membres de l'Union ou leurs opérateurs désignés souhaitant coopérer avec la Palestine à cet égard et possédant des informations pertinentes peuvent contacter le point de contact international de la Palestine (focalpoint@palpost.ps).

La Palestine remercie tous les autres Pays-membres de l'Union et leurs opérateurs désignés de leur coopération.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Vladyslav Dubenko
Directeur de la logistique